Formation agricole en France

Deuxième système d'éducation et de formation du pays, l'enseignement agricole recrute chaque année davantage d'apprenants qui contribuent au renouvellement des générations en agriculture et mettent en œuvre les transitions climatique et environnementale nécessaires à la souveraineté alimentaire du pays.

En 2025-2026, l'enseignement agricole a accueilli 219 421 apprenants de la 4e aux diplômes d'ingénieur agronome, de vétérinaire et de paysagiste, avec 171 058 élèves ou étudiants par voie scolaire et 48 363 apprentis. Après une période de baisse entre 2013 et 2019, la hausse des effectifs se confirme pour la septième année consécutive : + 0,8 % d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en 2025-2026 et + 7 % sur les cinq dernières années. L'enseignement agricole compte désormais davantage d'apprenants qu'il y a dix ans. En 2025, 22 % des apprenants réalisent leur formation en apprentissage, contre 14 % en 2015.

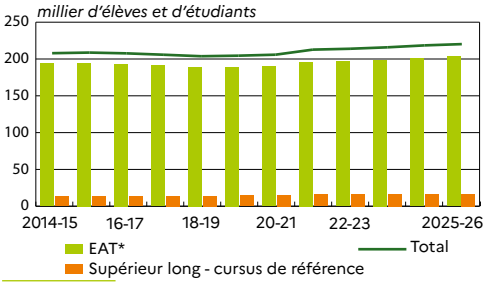
L'enseignement agricole est présent sur l'ensemble du territoire national, avec près de 800 établissements de l'enseignement agricole technique (de la 4e au BTSA), répartis entre 220 lycées agricoles publics (regroupés au sein de 171 établissements public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole - EPLEFPA) et 572 établissements privés. L'enseignement supérieur agricole (de la licence aux diplômes d'ingénieur agronome, vétérinaire et paysagiste) compte 16 établissements.

Les femmes représentent 46 % des effectifs de l'enseignement agricole, avec des disparités selon les voies et les niveaux de formation. Au sein de l'enseignement technique, leur part atteint 44 %, mais elles sont davantage présentes en voie scolaire (51 %) qu'en apprentissage (21 %). En revanche, elles représentent 62 % des effectifs dans le supérieur.

L'enseignement agricole connaît de très bons taux de réussite aux examens : 95 % au CAPa, 90 % au Bac professionnel agricole et 81 % au BTSA. Les taux d'insertion à 12 mois sont également élevés : 56 % des sortants par voie scolaire sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie. Une partie des sortants occupe un emploi non salarié lorsqu'ils s'installent comme chef d'exploitation.

Enseignement agricole
(Voie scolaire et apprentis)

- **Évolution des effectifs de l'enseignement agricole depuis 2014-2015**



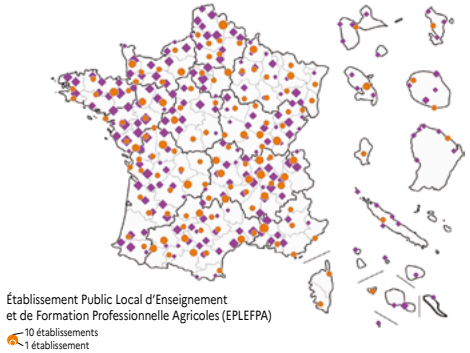
* Enseignement agricole technique de la 4e au BTSA, voie scolaire et apprentis.
Champ : France y compris la formation à distance.
Source : MAASA - DGER

- **Part des femmes dans l'enseignement agricole en 2024-2025**

EAT*			Supérieur long - cursus de référence	Total EAT
Élèves	Apprentis	Ensemble EAT		
51 %	21 %	44 %	62 %	**46 %**

* Enseignement agricole technique de la 4e au BTSA, voie scolaire et apprentis.
Champ : France. Source : MASA - DGER

Établissements public et privé de l'enseignement agricole technique en 2025-2026



Source : MAASA - DGER

Taux de réussite et taux d'emploi salarié* de l'enseignement agricole en 2025

Diplôme	Taux de réussite	Taux d'emploi salarié	
	Enseignement agricole	Enseignement agricole	Éducation nationale
		%	
CAPa/CAP	95	33	31
Bac pro agricole/ Bac Pro	90	55	49
BTSA/BTS	81	70	63
Ensemble	87	56	50

* Le taux d'emploi (ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié après la sortie d'études et l'effectif de sortants) salarié est le taux d'insertion professionnelle permettant de connaître le pourcentage de personnes exerçant un emploi salarié.
Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 12,3 % des lycéens en CAPa, 5,9 % des lycéens en baccalauréat professionnel agricole et 4,6 % des étudiants en BTSA. Ils sont exclus du champ pour cette figure.
Lecture : en 2025, 55 % des lycéens sortis d'un baccalauréat professionnel agricole sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie d'études.
Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, douze mois après la fin des études.
Sources : Dares, DEPP-InserJeunes

Enseignement technique agricole

voie scolaire

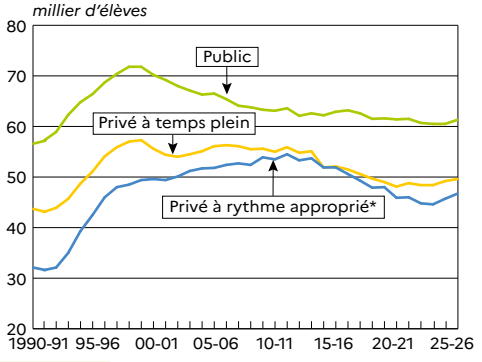
À la rentrée 2025, les établissements scolaires de l'enseignement technique agricole ont accueilli 157 597 élèves et étudiants (incluant la formation à distance), dont 51 % sont internes. Ils sont scolarisés dans des classes allant de la 4e jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Plus d'un tiers des élèves suit des formations générales ou technologiques. Les deux tiers restants suivent des formations professionnelles (CAPa, Bac Pro, BTSA), dont 27 % des élèves sont en seconde professionnelle. Le secteur des services accueille 32 % des effectifs en formation professionnelle et devance celui de la production agricole – enjeu majeur du renouvellement des générations en agriculture – qui concentre un quart des effectifs de l'enseignement agricole (25 %). Le secteur de l'aménagement accueille 13 % des effectifs et celui de la transformation agroalimentaire 3 % des effectifs. Plus de 34 300 élèves et étudiants de la voie scolaire ont décroché leur diplôme à la session 2025, dont 53 % de filles.

L'origine des élèves est aujourd'hui plus diversifiée. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix (36 %) venaient du milieu agricole, ce n'est actuellement le cas que pour moins d'un élève sur dix (8,2 %). Ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers (38,9 %) qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent leurs études jusqu'au Bac professionnel, voire jusqu'au BTSA. La capacité professionnelle agricole, qui est l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture, peut être attestée par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Pro agricole « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », complété par un plan de professionnalisation personnalisé.

Élèves et étudiants par secteur
• Années scolaires 1990-1991 à 2025-2026



* Voir glossaire « enseignement agricole ».
Champ : France, y compris formation à distance. Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus depuis 2019. Source : MAASA - DGER

Élèves-étudiants et diplômés par secteur et niveau de formation
• Années scolaires 2025-2026

	Élèves* 2025-2026		Diplômés** 2025	
	Nombre	*% de filles*	*Nombre*	*% de filles*
Enseignement public	61 118	*47,5*	16 595	*46,6*
Niveau 3 et 4e-3e	6 139	*42,2*	1 333	*43,1*
Niveau 4	44 413	*48,6*	11 536	*47,5*
Niveau 5	10 566	*46,3*	3 726	*45,0*
Enseignement privé	96 268	*52,9*	17 784	*59,5*
Niveau 3 et 4e-3e	41 058	*44,4*	4 122	*61,6*
Niveau 4	50 431	*60,9*	11 846	*61,1*
Niveau 5	4 779	*43*	1 816	*44,3*
Ensemble	157 386	*50,8*	34 379	*53,1*
Niveau 3 et 4e-3e	47 197	*44,1*	5 455	*56,7*
Niveau 4	94 844	*55,1*	23 382	*54,3*
Niveau 5	15 345	*45,3*	5 542	*44,9*

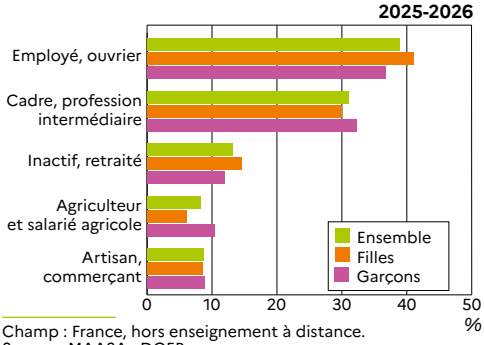
* Les secondes Pro et les secondes GT se trouvent dans le Niveau 4.
** Pour le niveau 3 et 4e-3e, seuls les diplômés du CAPa (certificat d'aptitude professionnelle agricole) sont renseignés.
Les diplômés du Bac général sont inclus mais pas ceux du diplôme national du brevet (DNB).
Voir glossaire « enseignement agricole ».
Champ : France, diplômés par voie scolaire d'un établissements de l'EA (hors enseignement à distance). Source : MAASA - DGER

Élèves et étudiants par voie de formation et par secteur professionnel en 2025-2026

	Nombre	*% filles*
Filières générale et technologique	55 652	*44,4*
Filières professionnelles	100 021	*54,2*
Seconde Pro	26 775	*53,5*
Aménagement	13 247	*18,5*
Hippisme	840	*88,3*
Production agricole	24 989	*43,1*
Services	31 548	*77,1*
Transformation agroalimentaire	2 622	*60,9*
Autres (CPGE et EN)	1 713	*63,7*
Toutes formations	157 386	*50,8*

Champ : France, hors enseignement à distance.
Source : MAASA - DGER

Origine socioprofessionnelle des élèves et étudiants



Champ : France, hors enseignement à distance.
Source : MAASA - DGER

Enseignement supérieur agricole long

En 2025, plus de 16 350 étudiants ont préparé un diplôme d'ingénieur agronome, de vétérinaire ou de paysagiste au sein de l'enseignement agricole. Les formations mettent l'accent sur la mise en situation professionnelle et sur l'accompagnement du projet professionnel.

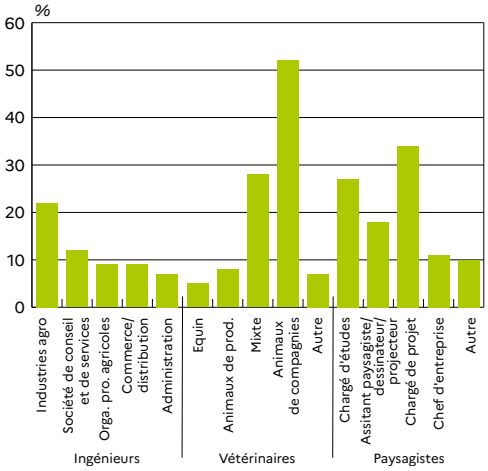
Les étudiants bénéficient d'une ouverture à l'international au travers de stages, de mobilités académiques ou par l'accueil d'étudiants étrangers. En 2024-2025, près de 2 950 d'entre eux sont partis à l'étranger : 42 % entre 3 et 6 mois, 29 % entre 1 et 3 mois, 25 % moins d'un moins et 4 % plus de 6 mois.

Un an après leur sortie d'école, le taux net d'emploi des ingénieurs diplômés en 2023 atteint 92 %. Les secteurs d'activité sont divers : industries, entreprises de services, organisations professionnelles agricoles, commerce et distribution, environnement et paysage... 98 % des vétérinaires sont en emploi, la moitié comme vétérinaire pour animaux de compagnie. L'insertion des paysagistes (95 %) est généralement caractérisée par un taux d'entrepreneuriat important.

Les établissements proposent également d'autres formations, notamment le diplôme national d'œnologue, le diplôme d'internat vétérinaire, le diplôme d'études spécialisées vétérinaires, ainsi que des diplômes nationaux de licence pro, master et doctorat.

En partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole mènent des travaux de recherche dans le but de relever les grands défis actuels (gestion durable des ressources, changements climatiques, sécurité des aliments...). Ces travaux permettent de faire évoluer les enseignements au plus près de la réalité professionnelle.

Les cinq premiers secteurs d'activité ou fonctions des diplômés un an après l'obtention du diplôme



Source : MAASA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2025

Taux net d'emploi[1] des diplômés 2023 un an après la sortie de l'école

	Femmes	Hommes	Ensemble
		%	
Ingénieurs	92	93	92
Vétérinaires	98	98	98
Paysagistes	94	96	95

1. Taux net d'emploi = nombre de personnes en activité professionnelle/(nombre de personnes en activité professionnelle + nombre de personnes en recherche d'emploi).
Source : MAASA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2025

Étudiants et alternants dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole en 2025-26

	Cursus ingénieur, vétérinaire et paysagiste	Autres formations	Total	*Part de filles*
		nombre		*%*
Établissements publics	9 720	2 255	11 975	*65*
AgroParisTech	1 386	779	2 165	*59*
Institut Agro Rennes Angers	1 324	283	1 607	*63*
VetAgro Sup	1 271	58	1 329	*74*
ONIRIS	1 222	135	1 357	*73*
Institut Agro Montpellier	648	406	1 054	*59*
École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)	941	62	1 003	*77*
Institut Agro Dijon	831	170	1 001	*63*
École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)	915	41	956	*76*
Bordeaux Sciences Agro	504	91	595	*55*
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES)	444	45	489	*42*
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	234	0	234	*64*
École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)	0	185	185	*61*
Établissements privés sous contrat	6 633	882	7 515	*52*
Institut polytechnique UniLaSalle	2 148	108	2 256	*58*
École d'ingénieurs de Purpan	1 428	139	1 567	*52*
École supérieure des agricultures d'Angers (ESA)	878	462	1 340	*45*
ISARA Lyon	948	49	997	*62*
Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA)	1 015	19	1 034	*50*
École supérieure du bois (ESB)	216	105	321	*13*
Total	16 353	3 137	19 490	*60*

Source : MAASA - DGER

Apprentissage agricole

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans souhaitant préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel dans le caadre d'un contrat de travail particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). La voie de l'apprentissage a très fortement augmenté dans l'enseignement agricole depuis la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018. Relativement stable entre 2010 et 2018, le nombre d'apprentis a ainsi progressé de plus de 51 % depuis 2018.

Sur l'année scolaire 2025-2026, l'apprentissage dans l'enseignement agricole représente 5 % des effectifs nationaux d'apprentis avec plus de 48 300 apprentis dans les établissements de l'enseignement agricole. Les apprentis représentent globalement 22 % des apprenants de l'enseignement agricole, et la part des apprenants suivant une formation par apprentissage dans le seul enseignement agricole technique (de la 4e au BTSA) est de 29 %.

Le niveau de diplôme préparé s'est fortement élevé : près de 75 % des apprentis préparent désormais un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac, alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus de 40 % dans ce cas-là en 2000. Dans les formations du niveau CAPa au BTSA, le secteur de la production accueille 43 % des apprentis ; 40 % des apprentis se préparent aux métiers de l'aménagement, 2 % se forment dans le secteur de la transformation agroalimentaire et 2 % dans le secteur hippique.

Près de 61 % des apprentis du CAPa au BTSA suivent une formation dans un établissement public en 2025.

L'apprentissage est majoritairement suivi par les garçons. La part de filles suivant une formation allant du niveau CAPa au niveau BTSA par apprentissage n'est que de 21 % en 2025. Cette proportion varie selon le niveau de diplôme et le secteur.

Apprentis par niveau de formation

	2010-11	2020-21	2025-26	Part de filles** 2025-26
	nombre			*%*
Niveaux 6 et 7*	487	1 804	2 892	nd
Niveau 5	5 802	10 456	13 774	28
dont BTSA	5 736	10 351	13 717	27
Niveau 4	12 083	13 581	19 552	21
dont Bac Pro agricole	8 593	8 906	13 339	24
BP agricole	3 229	3 246	4 121	11
Niveau 3	12 180	10 416	12 145	16
dont CAP agricole	8 874	8 494	11 351	16
Total	30 552	36 257	48 363	21

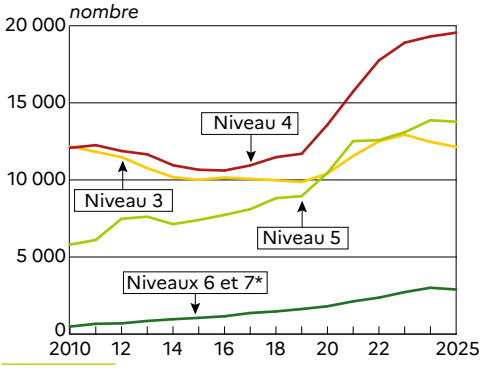
* Il s'agit des apprentis de niveaux 6 et 7 suivant une formation du cursus de référence.
** La part totale des filles est calculée hors niveau 6 et 7.
Champ : France.
Sources : MENJ - Sifa (Système d'information sur la formation des appprentis) ; MAASA - FREGATA (outils d'inscription des scolarités de l'enseignement agricole) et DGER - Enquête pour niveaux 6 et 7

Apprentis par champ professionnel de formation en 2025-2026, niveaux CAPa au BTSA

	Apprentis	Part de chaque champ professionnel	Part des filles
	nombre	*%*	
Production agricole	19 663	43	26
Aménagement	18 028	40	6
Services	3 312	7	55
Seconde Pro agricole	2 377	5	20
Transformations agroalimentaires	1 080	3	45
Hippisme	1 011	2	78
Total	45 471	100	21

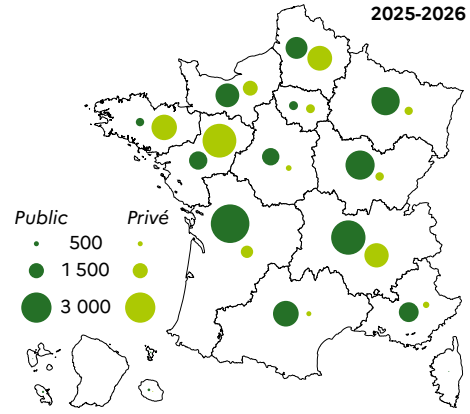
Champ : France - Niveaux 6 et 7 exclus.
Source : MAASA - FREGATA (outils de gestion des scolarités de l'enseignement agricole)

Évolution du nombre d'apprentis[1]



* Il s'agit des apprentis de niveaux 6 et 7 suivant une formation du cursus de référence.
1. Voir glossaire « Enseignement agricole ».
Champ : France.
Sources : MENJ - Sifa (Système d'information sur la formation des appprentis) ; MAASA - FREGATA (outils d'inscription des scolarités de l'enseignement agricole) et DGER - Enquête pour niveaux 6 et 7

Effectifs d'apprentis jusqu'au BTSA par secteur et région



Champ : France - Niveaux 6 et 7 exclus.
Source : MAASA - FREGATA (outils de gestion des scolarités de l'enseignement agricole)

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (FPC) s'adresse aux salariés, travailleurs indépendants, employés ou demandeurs d'emploi qui souhaitent conforter ou améliorer leurs compétences professionnelles ou en acquérir de nouvelles. Elle a pour but d'assurer l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi ainsi que de sécuriser ou diversifier les parcours professionnels.

En 2024, les établissements d'enseignement agricole ont délivré 10,1 millions d'heures stagiaires dans le cadre de la FPC, dont 82 % des heures ont été consacrées à des formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle. Ces formations, d'une durée moyenne de 9,7 semaines, ont été suivies par 27 % des stagiaires. Le diplôme phare est le Brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (plus de 2,2 millions d'heures).

En 2024, 65 % des stagiaires ont suivi des formations professionnalisantes, d'une durée moyenne de 3,5 jours ; 8 % des stagiaires ont bénéficié de prestations d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi, la reconversion ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

En écartant les formations du secteur « Autres secteurs (non agricoles) », les formations consacrées aux « Services aux personnes en milieu rural » ont accueilli davantage de femmes que d'hommes, soit 67 %. En revanche, les femmes n'ont constitué que 15 % des effectifs stagiaires des formations du secteur « Aménagement des espaces ».

Parmi les formations dispensées (hors prestations d'orientation et d'accompagnement), celles du secteur « Production agricole » ont concentré un peu plus de la moitié des volumes horaires délivrés (55 %) et accueilli le plus de stagiaires (31 % des effectifs globaux).

Durée moyenne des formations en 2024

Secteur de formation professionnelle[1]	Durée
	nombre de jours
Aménagement des espaces	12
Hippisme	21
Production agricole	29
Services	9
Transformation alimentaire	8
Autres secteurs (non agricoles)	10
Total	17

[1] Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.
Champ : France y compris COM et Nouvelle-Calédonie.
Source : MASAA - DGER. Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Volumes-horaires délivrés et nombre de stagiaires en 2024

• Selon la finalité des formations

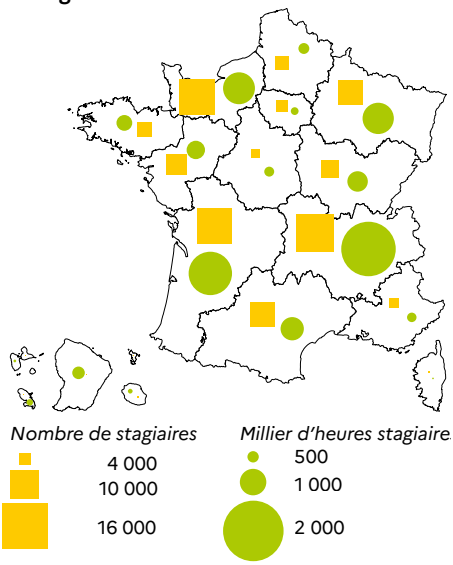
	Stagiaires			
	Heures		Nombre	
	millier	*%*	*millier*	*%*
Diplôme ou titre à finalité professionnelle	8 141	80,3	24	25,9
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	143	1,4	1	1,0
Formation professionnalisante	1 447	14,3	59	65,3
Prestation d'orientation et d'accompagnement	404	4,0	7	7,9
Total	10 135	100,0	91	100,0

• Par secteur professionnel des formations[1]

	Stagiaires				Part de femmes
	Heures		Nombre		
	millier	*%*	*millier*	*%*	*%*
Aménagement des espaces	2 121	22	25	30	15
Hippisme	192	2	1	2	72
Production agricole*	5 342	55	26	31	38
Services	790	8	12	14	67
Transformation alimentaire	271	3	5	6	45
Autres secteurs (non agricoles)	1 015	10	14	17	50
Total	9 731	100	84	100	38

1. Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.
* dont quelques Seconde pro

• Par région



Champ : France y compris COM et Nouvelle-Calédonie.
Source : MAASA - DGER - Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Recherche

En 2024, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) française de la branche agricole s'établit à 2,9 milliards d'euros[1] (Md€), en hausse de 4,8 % en volume sur un an. Cette dépense est portée à 51 % par les entreprises et 49 % par les administrations.

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental des administrations (DIRDA) dans le secteur agricole est en hausse de 2,3 % sur un an en volume, s'établissant à 1,41 Md€ en 2024 ; elle représente désormais 6 % de la DIRDA totale. En 2024, l'Inrae, principal organisme par le niveau de ses dépenses de R&D agricoles, y consacre 1 141 millions d'euros (M€), les écoles agricoles 115 M€, l'Ifremer 92 M€ et le CNRS 59 M€.

En 2024, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE) consacrée au secteur agricole s'élève à 1,46 Md€, en hausse sensible de 7,2 % en volume par rapport à 2023. Cet agrégat représente 3 % de la DIRDE totale. Le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA), avec 782 M€, réalise 53 % de la DIRDE agricole et agroalimentaire, une part en légère progression par rapport à l'année précédente (51 % en 2023). Le secteur agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture (ASPA) réalise 683 M€ de dépenses de R&D dans ce même domaine (soit 47 % de la DIRDE).

En 2024, 84 % des entreprises du secteur des IAA actives en R&D comptent 50 salariés ou plus, contre 24 % de l'ensemble des entreprises en IAA. Si l'on considère les entreprises actives en R&D agricole, ce poids des grandes entreprises est beaucoup moins marqué dans le secteur ASPA, où 51 % des entreprises concernées ont moins de 20 salariés (75 % de l'ensemble des entreprises du secteur ASPA sont dans cette tranche inférieure).

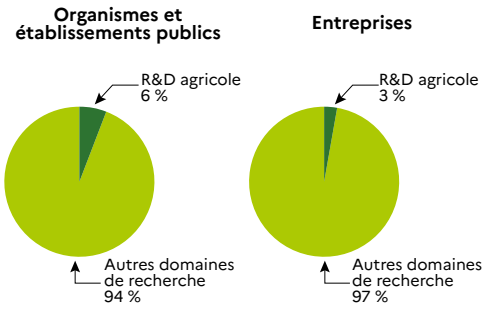
1. À compter de 2023, la méthodologie de calcul de la DIRD agricole a été revue. Les dépenses de R&D agricoles pour les administrations sont désormais calculées en tenant compte exclusivement des crédits budgétaires ventilés selon leur objectif principal.

Évolution de la dépense intérieure de recherche et développement agricole entre 2023 et 2024

	2023	2024
	million d'euros	
Organismes et établissements publics :	**1 375**	**1 406**
dont Inrae	1 115	1 141
Entreprises :		
Secteurs agricoles et agroalimentaires	**1 366**	**1 464**
industries agricoles et alimentaires	693	782
agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture	673	683
Ensemble	2 741	2 871

Note : les données sont élaborées à partir de l'enquête sur la répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires destinés à la recherche de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). Liste des établissements publics exécutant de la R&D agricole : CNRS, Inrae, Inria, IRD, Cirad, Cnes et Ifremer.
Source : MESRE-SIES

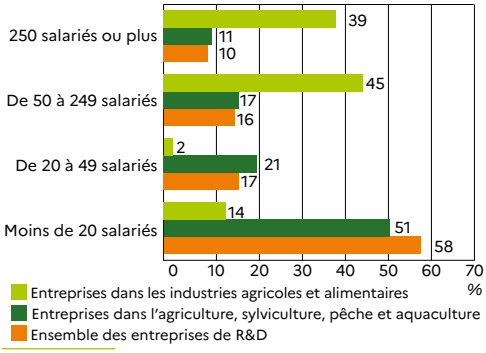
Part des dépenses de R&D agricoles dans la dépense intérieure de R&D nationale, par secteur, en 2024



Source : MESRE-SIES

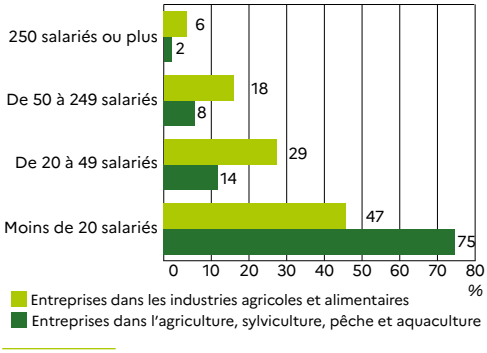
Répartition des entreprises ayant une activité interne de R&D par tranche d'effectifs en 2024

- **Entreprises actives en R&D dont l'activité recherche relève du domaine agricole**



Source : MESRE-SIES (données ASPA/IAA par branche de R&D)

- **Ensemble des entreprises en France dont l'activité principale relève du domaine agricole**



Source : MESRE-SIES (données ASPA/IAA basées sur l'activité principale)